



FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

CLAP DE FIN DE LA SURCOTISATION PRIME DE FEU

Le Président a annoncé la suppression de la part salariale de la surcotisation prime de feu.

Il y avait un « faux suspense » depuis le 13 octobre 2021, avec les deux amendements adoptés dans projet de loi de financement de la sécurité sociale 2022 (PLFSS 2022)

Ce résultat est le fruit de nombreux échanges et de courriers avec des députés et sénateurs.

Dès le début de cette année, FO SIS avait obtenu la promesse de nombreux parlementaires de tout faire pour supprimer cette injustice en déposant un amendement.

FO SIS salue et remercie l'ensemble des parlementaires qui ont respecté leurs engagements.

Cette victoire est tout aussi historique que la revalorisation de 6 points de la prime de feu obtenue l'année dernière.

La prochaine injustice que FO SIS veut faire tomber est la durée imposée aux sapeurs-pompiers professionnels pour pouvoir percevoir la NBI.

Paris le 18 octobre 2021, le Bureau National FOSIS.